

Il sera de votre devoir, après chaque quête, d'en envoyer le produit sans retard à l'Archevêché, afin que l'on puisse faire parvenir nos aumônes à leur destination, à mesure qu'elles seront recueillies.

On tiendra à l'Archevêché un registre, où l'on aura soin d'inscrire exactement les sommes fournies par chaque paroisse, et le jour où elles auront été reçues : et, tous les ans, pour l'édification et l'encouragement des fidèles, on publiera un rapport qui fera connaître l'état de ces diverses recettes, et le montant de la somme que le diocèse aura pu fournir, pour aider le Saint Père.

Je prie le Seigneur de vous assister dans les efforts que vous allez faire, pour établir solidement *l'œuvre du Denier de Saint-Pierre* dans votre paroisse, et d'inspirer à tous vos fidèles un généreux zèle pour cette œuvre sainte, dans laquelle ils auront pour associés tous les bons catholiques de l'univers ; qui procurera au chef de l'église un secours dont il a tant besoin ; et qui en même temps, sans les appauvrir selon le monde, sera certainement pour eux une source abondante de bénédictions, pour le temps et pour l'éternité.

Comme il est nécessaire que vous connaissiez les indulgences accordées à la pieuse association du *Denier de Saint-Pierre* formée dernièrement à Rome, et érigée en Archiconfrérie, sous le titre et le patronage de Saint-Pierre, indulgences qui seront accordées pareillement à la même œuvre dans le diocèse, afin que vous puissiez les expliquer au besoin à vos paroissiens, je joins à la présente les deux brefs par lesquels Sa Sainteté a daigné ériger la susdite Archiconfrérie, et l'enrichir de ces indulgences.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

19 Mars, fête de St. Joseph,

premier patron du Canada, 1862. }

+ C. F. EVÊQUE DE TLOA,
Administrateur.